DESCRIPTION ET ESTIMATION N°252 (ROYAL)
RUE SAINT-HONORÉ À PARIS
CI-DEVANT PROPRIÉTÉ DU COUVENT DES MINIMES
PROPRIÉTÉ DU DOMAINE NATIONAL (1790)

Archives Nationales, Q2/120/31, Comité d'aliénation des biens nationaux, MM. Maugin et Normand, experts, *Rapport d'expertise, Nord de Paris, 3ème subdivision, 10ème lot, maison n°252 [Royal], rue Saint-Honoré, Paris,* 31 août 1790.

Transcription, notes et schéma d'implantation
par Dominique Waquet, docteur d'État en Sciences Économiques (février 2020)

« Maison dite Hôtel du Saint-Esprit et dépendances situées à Paris, rue Saint-Honoré, numéro 252, provenant de la communauté des Révérends Pères Minimes des Jacobins de la Place Royale.

Cette maison consiste en un corps de logis sur la rue de trois croisées de face, double en profondeur, élevé d'un rez-de-chaussée, trois étages carrés, un quatrième lambrissé sur la rue et carré sur la cour, un cinquième étage au-dessus en mansarde sur la cour et lambrissé sur la rue, et enfin un sixième étage aussi lambrissé, pratiqué sous la pointe du comble, lequel est couvert de tuiles à deux égouts avec chaineau et tuyau de descente en plomb sur la cour, auquel sont adaptés des embranchements correspondants à quatre cuvettes pour les services locataires.

Sous ledit corps de logis est un étage de caves.

Cour ensuite, pavée en grès en grande partie avec pente et ruisseau pour l'écoulement des eaux à a rue, le surplus dallé en pierre, pompe en plomb à droite avec son balancier.

Ailes à droite et à gauche, renfermant chacune un escalier d'une croisée de face et élevé de cinq étages carrés au-dessus de celui du rez-de-chaussée avec combles couverts de tuiles en demi-pavillon.

À la suite à droite, une autre aile faisant avant-corps de quatre croisées de face, élevée d'un rez-de-chaussée, trois étages carrés et grenier au-dessus pratiqué sous un comble couvert de tuiles en appentis.

Sous ladite aile est un étage de caves.

À la suite de l'escalier à gauche, une aile de quatre croisées de face dont trois en avant-corps, la quatrième en arrière-corps faisant néanmoins avant-corps sur l'aile de l'escalier, élevée d'un rez-de-chaussée, deux étages carrés et un troisième étage en attique avec comble au-dessus, couvert de tuiles en appentis.

Dans l'angle de l'escalier et de la partie en arrière-corps est un tuyau de descente en grès, recouvert de plâtre avec cuvette en pierre au droit du deuxième étage, tuyau d'embranchement et cuvette.

À la suite dudit escalier est pratiqué une loge de portier à solives, par un châssis en mansarde et fermée d'une porte vitrée, ladite élargie aux dépends de la cour par un appentis couvert d'ardoises aux frais du principal locataire qui y a ajouté deux petits châssis.

À la suite de l'escalier à droite, une écurie à solives apparentes et pavée en grès avec mangeoire et râtelier, éclairée sur la cour par un châssis à coulisses et à carreaux de verre, et fermée d'une porte pleine en menuiserie avec châssis dormant au-dessus. À côté une cuisine, actuellement à usage de laboratoire pour l'apothicaire occupant le corps de logis du fond, à solives apparentes et pavé en grès avec trappe fermant la descente de cave en-dessous, éclairée par des vieux châssis, fermée d'une porte pleine que le locataire nous a déclaré avoir supprimé pour y substituer la porte vitrée à deux vantaux, ainsi que le châssis.

Ensuite un petit escalier en charpente à noyau et limon avec rampe à balustres tournés, éclairé à chaque étage par un châssis à coulisse et à carreaux de verre.

En retour, une salle actuellement à usage de cuisine aux frais du locataire, plafonnée, planchéiée, éclairée sur l'escalier par un châssis à coulisses et à carreaux de verre, partie vitrée à côté avec imposte et châssis dormant au-dessus, barre de fer en travers avec double porte au-dehors brisée.

Salle à manger ensuite, plafonnée, planchéiée, et boisée, en partie éclairée sur la cour par deux châssis dont un à deux vantaux, avec guichets unis, l'autre à coulisse et à carreaux de verre, porte vitrée à côté avec semblables guichets, fermée sur la cuisine par une porte en menuiserie à panneaux. Ladite salle divisée aux frais du locataire par une cloison en plancher avec porte en menuiserie à panneaux en icelle.

En retour et en aile, un cabinet à cheminée, plafonné, planchéié, fermé sur la salle à manger par une porte vitrée, éclairé sur la cour par deux châssis à deux vantaux et à carreaux de verre, avec porte vitrée en menuiserie, ledit cabinet actuellement boisé avec armoire, divisé en plusieurs pièces aux frais du locataire.

Dans la cour est pratiqué aux frais du locataire une boutique à pharmacie en forme de pavillon isolé, fermé en vitrage.

PREMIER ÉTAGE DU CORPS DE LOGIS SUR LA RUE ET EN DEUX AILES

Ledit premier étage est composé, en montant par l'escalier à droite, de deux pièces à cheminée, dont une sur la rue l'autre sur la cour, avec corridor et de deux pièces en aile, à la suite dudit escalier, dont une à cheminée, et par l'escalier à gauche, de deux pièces aussi à cheminée, dont une sur la rue, l'autre sur la cour, et de deux pièces aussi en aile, dont une à cheminée.

Les deuxième et troisième étages sont de même distribution, le quatrième étage est composé de quatre pièces à cheminée et un corridor dans le corps de logis sur la rue et d'un grenier en aile à droite.

Le cinquième étage, lambrissé, en montant par un petit escalier à droite et dans œuvre du corps de logis sur rue, est composé de trois pièces à cheminée, l'une sur la rue, les deux autres sur la cour dont une au-dessus du grand escalier, et en montant par l'escalier à gauche. Ledit étage comprend trois pièces dont deux sur la rue, l'une avec cheminée et la troisième pièce sur la cour aussi à cheminée, le tout dégagé par un corridor, à droite duquel sont trois petits cabinets sombres.

Le sixième étage est appliqué à quatre petites pièces lambrissées, deux à droite et deux à gauche avec petit escalier en menuiserie de chaque côté.

Dans chacun des deux grands escaliers sont trois cabinets d'aisance.

PREMIER ÉTAGE DU CORPS DE LOGIS DU FOND ET AILE EN RETOUR

Ledit premier étage comprend quatre pièces, y compris une aile à gauche, dont deux à cheminée, exploitée par le petit escalier en aile à droite.

Le deuxième étage est de même distribution.

Ladite maison tient du levant et à droite à une maison appartenant à la fabrique de St Eustache, du couchant et à gauche à Madame Teston, du midi [en fait du Nord] et au fond à M. Boulanger, du midi par devant à la rue St Honoré.

Cette maison est tenue à loyer par M. Champion, en vertu du bail passé par-devant Me Gibert et son confrère, notaires à Paris, le 31 décembre 1787, pour neuf années entières et consécutives et à commencer du premier octobre mil sept cent quatre-vingt-neuf moyennant le prix et somme de six mille livres.

L'emplacement de cette maison contient quatre-vingt-dix-neuf toises, quinze pieds de superficie ou environ, dont en bâtiments soixante-seize toises quatre pieds, le surplus en cour.

Nous experts, nommés l'un par les commissaires de l'Assemblée Nationale, l'autre par les commissaires de la Commune de Paris, avons estimé unanimement la maison ci-dessus désignée et ses dépendances telles quelles se comportent, la somme de quatre-vingt-quatre mille sept cent livres….94 700

Fait par nous experts soussignés à Paris le trente et un août mil sept cent quatre-vingt-dix.
(s) Mangin (s) Normand

NORD
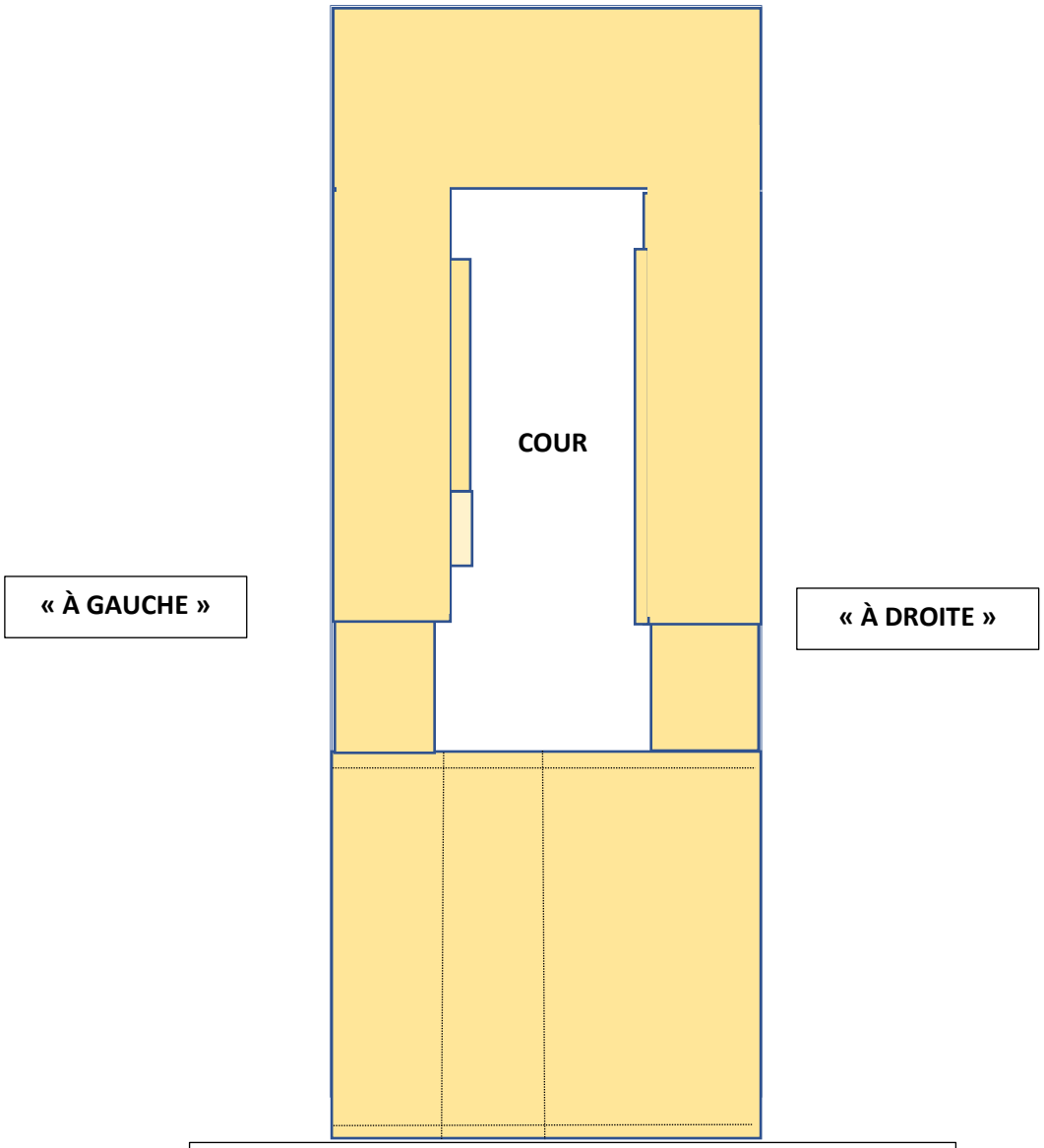
SCHÉMA DRESSÉ D'APRÈS LE RAPPORT DES EXPERTS LEURS DESCRIPTIONS ET PLAN ANNEXÉ